



Itinéraires
Caen & Lisieux

LE SAAS

(Service d'accueil et d'accompagnement social)

*Accueil, orientation
et accompagnement social*

Rapport d'activité – Année 2024

PRESENTATION DU SERVICE

I. La présentation du service	1
II. L'équipe	1
III. L'organisation	2
IV. Le public	2

PRESENTATION DES MISSIONS

I. Un accueil de jour pour femmes victimes de violences conjugales	3
II. Le parcours de sortie de prostitution	3
III. Les places d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences	4
IV. Le Van Itinérant pour les victimes en milieu rural	4
V. Le CHU pour femmes en pré et post maternité	5
VI. La mission Service Accueil Orientation	9
VII. L'inscription dans le réseau territorial	22

PARTENARIAT, DIVERS, 23

PERSPECTIVES 2025 27

Sigles et acronymes utilisés

I. LA PRESENTATION DU SERVICE

Le SAAS est un service de proximité, il accueille et apporte une réponse en urgence à toutes femmes majeures avec ou sans enfant, en situation de violence et / ou sans domicile ou en hébergement provisoire, en situation précaire et / ou de rupture conjugale, familiale et / ou sociale.

Depuis octobre 2013, il est situé dans une maison au 171 rue de Bayeux à Caen. Un déménagement du service est prévu en 2025 dans les locaux de la Maison des Femmes au CHU de Caen.

Le SAAS est ouvert du lundi au vendredi.

- Il propose des permanences d'accueil d'urgence tous les matins et assure une mission de domiciliation.
- L'accueil de jour pour femmes victimes de violences conjugales est ouvert le lundi de 10 h à 13 h et le mardi, jeudi et vendredi de 10 h à 16 h ; le mercredi sur rendez-vous.
- Il bénéficie de l'agrément préfectoral pour assurer l'accompagnement des femmes dans le cadre du Parcours de Sortie de Prostitution.
- Il gère un CHU en diffus et un CHU en regroupé pour les personnes victimes de violences conjugales.
- Il gère un CHU en diffus pour les femmes en pré et post maternité.
- Il propose un soutien psychologique et organise mensuellement un groupe de parole co-animé avec le planning familial pour les femmes victimes de violences conjugales.
- Il propose une mission d'aller vers les femmes en milieu rural via le camion des femmes.

Lors de leur accueil, les personnes reçoivent les différents documents loi 2002 :

- Le livret d'accueil
- La charte des droits et des libertés de la personne accueillie

Le règlement de fonctionnement est affiché dans la salle d'attente du service et un questionnaire de satisfaction est à disposition à l'entrée du service.

II. L'EQUIPE

L'équipe est composée de personnel qualifié :

- 2 assistantes sociales à temps partiel, 3 éducateurs spécialisés et une coordinatrice du van itinérant,
- Une psychologue : régulation d'équipe, entretiens psychologiques auprès des femmes victimes de violence, animation du groupe de parole,
- Une bénévole,
- Un agent de service,
- Une équipe logistique à la demande,
- Une cheffe de service,
- La direction, la comptabilité et le secrétariat sont communes à l'ensemble des structures et services d'ITINERAIRES.

III. L'ORGANISATION

- 1 réunion hebdomadaire d'équipe où le psychologue est présent (1 h 30)
- 1 réunion trimestrielle qui réunit l'équipe éducative, le psychologue et le directeur.

IV. LE PUBLIC

Une grande diversité de personnes vivant généralement à Caen ou dans l'agglomération, pouvant aussi venir d'une autre ville de France ou d'un autre pays est accueillie dans ce service.

Ces femmes ou familles monoparentales sont :

- En situation de **violences** :
 - Victimes de violences conjugales,
 - Victimes des réseaux de prostitution,
 - Victimes de mariage forcé,
 - Victimes de violences intra-familiales.
 - En situation de prostitution
- En situation de **rupture familiale** (séparation de couple, conflit avec les parents)
- En situation de **rupture conjugale**
- Souvent en **grande fragilité psychologique** (problématiques psychiatriques, conduites addictives, ...).
- Des personnes confrontées aux **problèmes de logement** (faibles revenus, dettes, expulsion, emplois précaires),
- Des personnes aux **statuts et situations spécifiques** liés aux répercussions de situations politiques internationales.

Paniquées, désemparées, épuisées, blessées, déracinées, désorientées, silencieuses, autant d'états qui caractérisent ces personnes au moment de l'accueil.

Pendant l'accueil et / ou le suivi, ces personnes sont :

- Chez des amis,
- Chez des tiers,
- Dans la famille,
- En partance de leur domicile,
- Encore au domicile (locataire public ou privé) (concerne essentiellement les violences faites aux femmes),
- En extrême urgence (Cotonnière, Cap Horn, FAST, à l'hôtel via le 115),
- En squat, à la rue.

Le SAAS a pour mission l'urgence qui se décline en différentes prestations.

L'urgence nécessite une mise à l'abri et une réponse à des besoins vitaux immédiats, mais le rôle de l'urgence ne se réduit pas à cela ; c'est une porte d'entrée pour construire un parcours en tenant compte du temps nécessaire à son élaboration, c'est un retour, une inscription dans le droit commun.

I. UN ACCUEIL DE JOUR POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Cet accueil de jour a ouvert le 01 octobre 2013 et a reçu en 2024 **193** adultes : **96** femmes seules, **8** mères venues sans leurs enfants, **88** femmes avec enfants, soit **187** enfants.

Afin de faciliter l'accès au logement autonome et dans le cadre du FNAVDL, nous avons signé au dernier trimestre 2021, une convention de partenariat avec le bailleur social Inolya via le **dispositif** « Relève Toit ». Ce dispositif comprend la réalisation de diagnostic, des mesures d'AVDL et d'IML pour les femmes victimes de violences conjugales tant sur Caen et agglo que sur le territoire du pays d'Auge.

Les mesures d'AVDL et d'IML sont réalisées par le service logement de l'association Itinéraires, les diagnostics sont réalisés par le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social.

(Un bilan spécifique de cette mission est à votre disposition dans le RA : Dispositifs de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants).

II. LE PARCOURS DE SORTIE DE PROSTITUTION

En novembre 2017, l'association ITINERAIRES et plus précisément le SAAS a obtenu l'agrément préfectoral pour assurer les parcours de sortie de prostitution suite à la loi du 13 avril 2016.

Cet accompagnement a pour but d'aider les personnes qui le souhaitent à s'extraire du milieu prostitutionnel. D'une durée maximale de 24 mois (6 mois renouvelables 4 fois), cet accompagnement doit permettre une insertion sociale et professionnelle. Les personnes autorisées à entrer dans ce parcours, suite au passage de leur dossier en commission, bénéficient d'une APS et d'une aide financière mensuelle de 330 €.

En 2024, **10** femmes ont pu bénéficier de ce parcours.

(Un bilan spécifique de cette mission est à votre disposition dans le RA : Dispositifs de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants).

III. LES PLACES D'HEBERGEMENT D'URGENCE POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Le gouvernement, dans le cadre du Grenelle contre les violences conjugales s'est engagé à créer 250 places d'hébergement et 750 places de logements temporaires pour les femmes victimes de violences conjugales.

Si les dispositifs d'Itinéraires reprennent globalement certains besoins, appartements ALT, hébergement en collectif ou en diffus, accompagnement vers et dans le logement, il n'en demeure que ces dispositifs ne répondent pas pleinement à l'ensemble des besoins repérés.

Afin de couvrir les besoins repérés, il nous semble important de répondre à la commande gouvernementale et de créer de nouvelles places d'hébergement pour les femmes victimes de violences.

Avec l'appui des bailleurs sociaux et des municipalités, nous avons ouvert en 2021 et 2022, **14** places d'hébergement sur des petits immeubles sécurisés (contrôle des entrées) sur Caen ou sa très proche périphérie avec accès au Tram ou bus fréquents et **5** places au sein du CHU l'Étape à Lisieux. **14** nouvelles places en hébergement regroupé ont été ouvertes au premier semestre 2024. Soit **33** places CHU VIF.

(Un bilan spécifique de cette mission est à votre disposition dans le RA : Dispositifs de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants).

IV. LE VAN ITINERANT POUR LES VICTIMES EN MILIEU RURAL

En 2022, l'association Itinéraires a candidaté à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour l'accès aux droits, à la prévention et à la lutte contre les violences faites aux femmes en milieu rural. Notre projet qui a été retenu, repose sur la création d'un Van itinérant pour aller vers les femmes victimes.

Dans la perspective de l'ouverture d'une maison des femmes dans le département du Calvados, ce dispositif mobile à destination des victimes en milieu rural sera pleinement intégré à ce projet de création porté entre autres par l'association Itinéraires.

(Un bilan spécifique de cette mission est à votre disposition dans le RA : Dispositifs de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants).

V. LE CHU POUR FEMMES EN PRE ET POST MATERNITE

Depuis l'ouverture de l'accueil de jour pour familles à la rue et femmes enceintes en mars 2017, nous accueillons en moyenne chaque année : 200 familles, 300 enfants mineurs et 20 femmes enceintes.

Concernant l'accueil des femmes enceintes, la problématique principale rencontrée est le suivi tardif de la grossesse, voire l'absence de suivi. Afin de permettre aux femmes enceintes accueillies d'avoir un suivi de leur grossesse, nous orientons ces femmes vers le centre de planification, géré par le conseil départemental ou vers les Consultations Obstétricales Spécialisées Médico-Psycho-Sociales (COS MPS) du CHU de Caen.

Il s'agit pour la majorité de ces femmes d'un premier rendez-vous de suivi. Dans un quart des situations, la grossesse est à son 6^e ou 7^e mois.

Notre souci principal concernant l'accueil et l'accompagnement des femmes en pré et post-accouchement est l'absence de solution d'hébergement ce qui complexifie l'accompagnement sanitaire et social.

C'est pourquoi, nous avons souhaité répondre à l'APP de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités paru en avril 2021 concernant l'ouverture de 20 places d'hébergement d'urgence pour les femmes en pré ou post-maternité sans solution de logement ou d'hébergement. Au troisième trimestre 2021, 6 places ont été confiées à l'association Itinéraires et 5 logements en diffus ont été mis à disposition des ménages.

Ces places d'hébergement d'urgence en logement diffus peuvent accueillir une composition familiale par logement. Cet hébergement en unité familiale apporte une réponse d'hébergement adapté aux modes de vie d'une mère et de son nouveau-né/nourrisson et peut favoriser si besoin l'accueil du père et de la fratrie.

Cet hébergement apporte une réponse aux besoins primaires et vitaux de la famille et favorise en lien étroit avec les MDS un accompagnement global visant l'intégration dans un parcours de soin et d'insertion sociale.

Pendant la grossesse, comme après la sortie de maternité, les femmes et leurs enfants ont besoin d'un suivi sanitaire, auprès de structures de proximité (PMI, hôpital, centre de santé, libéraux) ou à domicile (visites de la PMI, d'une sage-femme libérale, soins infirmiers ambulatoires, voire Hospitalisation à Domicile (HAD)). Nous veillons à rendre possible et à faciliter l'accès de ces professionnels de santé aux familles hébergées.

Depuis l'ouverture du SAAS puis de l'accueil de jour pour familles et femmes enceintes, nous avons pu identifier et mettre en place des partenariats avec les acteurs locaux compétents dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Ce réseau est facilement mobilisable sur ce projet d'hébergement.

- **Public éligible** selon le cahier des charges de l'appel à projet régional
 - o Pré-maternité : déclaration de grossesse, soit à terme du premier trimestre
 - o Post-maternité : jusqu'au 4 mois de l'enfant
 - o Tout statut administratif
 - o Priorité au public non hébergé. A défaut, public hébergé à l'hôtel ou en extrême urgence

- **Services prescripteurs**
 - o Maternités / services hospitaliers
 - o Les PASS
 - o Conseil Départemental : circonscriptions d'action sociale, centre de planification...
 - o Les accueils de jour
 - o Les services de type SAO
 - o SPADA

- **Le circuit de la demande**
 - o Les services référents enregistrent une demande d'hébergement sur le SI SIAO en préconisant la structure « CHU diffus pré/post maternité Itinéraires »
 - o Le travailleur social du SIAO, chargé de l'évaluation et de l'orientation, vérifie l'éligibilité du public à ces places spécifiques CHU
 - o Le SIAO gère la liste d'attente, à titre exceptionnel pour ces places, et l'actualise, en fonction de l'évolution de la grossesse, et des éléments transmis par le service référent.

Conformément à la loi 2002-2, un premier contrat d'hébergement est signé avec le ménage accueilli. Ce contrat peut être prolongé au regard de l'évolution de la situation et ce jusqu'au 4 mois de l'enfant.

Les hébergements se font dans des locaux conformes à la dignité humaine et permettent de préserver l'intimité et la vie de famille. Tous les logements sont meublés, équipés en linge de lit et en vaisselle.

1) **Origine de la demande**

Via le SI-SIAO, les 12 ménages présents ont été orientés sur ce dispositif par :

- AS de secteur 5
- SAAS 3
- CAES 1
- PASS 1
- Hôpital 1
- Samu Social 1

2) Les ménages accueillis

Sur Caen et son agglomération, 4 femmes enceintes sans enfant, 5 femmes enceintes avec enfants et 3 couples avec enfants soit **12 ménages** ont pu être mis à l'abri sur ce dispositif d'hébergement en diffus avec accompagnement.

Nationalité de Madame

- Française 2
- Hors UE 10

Statut de Madame

- Réfugiée 1
- Demandeur d'asile 4
- Débouté du droit d'asile 2
- Française 2
- Ressortissante hors UE 3

L'accueil des enfants

Sur les 12 ménages, 8 ménages avaient déjà des enfants :

- Nombre d'enfants de moins de 3 ans 10
- Nombre d'enfants de 3 à 5 ans 4
- Nombre d'enfants de 6 à 8 ans 0
- Nombre d'enfants de 9 à 12 ans 3
- Nombre d'enfants de 13 à 18 ans 1

L'équipe éducative du SAAS porte un réel intérêt aux enfants composant la fratrie. L'arrivée d'un petit frère ou d'une petite sœur interroge la place de l'enfant déjà né et peut parfois inquiéter. Mettre des mots suffit souvent à rassurer et si besoin des suivis peuvent être mis en place avec le conseil départemental. Pour les 5 enfants scolarisés, le lieu de solarisation a été maintenu pendant l'hébergement et des liens avec l'école ont été activés par l'équipe.

3) Type d'hébergement avant l'accueil

Sur les 12 ménages, les familles étaient préalablement hébergées à :

- Service extrême urgence Hôtel 115 4
- Tiers 3
- Service extrême urgence FAST 2
- CAES 1
- Domicile personnel/violences conjugales 1
- Squat 1

4) Démarches engagées pendant l'hébergement

	Nombre
Accompagnement lors de la sortie de maternité	7
Aide à l'accès aux besoins primaires et accompagnement physique	10
Aide à l'accès aux droits :	
Santé	10
Droit au séjour	9
Travail	1
Ressources	10
Repérage des services de proximité et accompagnement	11

5) La situation du ménage à la sortie

7 ménages sont sortis du dispositif d'hébergement :

- Service extrême urgence 115 3
- Logement social 1
- CHU FVV 1
- Association Le temps d'un toit 1
- Centre parental 1

La durée moyenne de l'hébergement est de **5.9** mois.

Les liens sont étroits avec les travailleurs sociaux du CHU de Caen afin de préparer au mieux la sortie de la maternité. Un accompagnement physique est systématiquement proposé lors de cette sortie.

Les ménages sans ressources, sont orientés vers les MDS afin de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille. Toutefois, nous notons peu de possibilité de soutiens financiers avec l'arrêt de l'allocation mensuelle. Les ménages sont réorientés vers les associations caritatives mais les colis distribués sont insuffisants pour couvrir les besoins primaires, les familles et leurs enfants nous disent souffrir de la faim.

Les liens avec les services de PMI sont réguliers afin de veiller au bon déroulement de la grossesse et/ou au développement des nouveaux nés. Une vigilance est apportée concernant le bon développement de l'enfant et un lien étroit avec les services de protection de l'enfance est assurée le cas échéant.

Le manque d'expérience locative ainsi que les cultures diverses nécessitent un accompagnement quant à la gestion du logement et l'acquisition des codes qui peuvent être différents en France. Nous sommes parfois confrontés à des appartements en mauvais état ou non entretenus au moment du départ de la famille.

L'accompagnement nécessite un travail de repérage des structures de proximité avec un public ne maîtrisant pas toujours la langue française. Les familles sont orientées vers des associations afin de pouvoir bénéficier de cours de français mais également pour être accompagnées dans leur parcours de demande d'asile.

La question de la sortie du dispositif reste entière, le statut des ménages offrant pour certains peu de possibilité d'orientation autre que l'extrême urgence et les durées de séjour peuvent aller au-delà des 4 mois de l'enfant.

La question de l'orientation vers le dispositif est également soulevée car sur les 12 ménages orientés, un seul répond au critère d'orientation prioritaire à savoir : ménage non hébergé.

Enfin, le financement de ce dispositif d'hébergement est uniquement fléché sur la femme enceinte ; or, nous constatons que sur les 12 ménages accompagnés seul un tiers correspond à ce critère. Sur les 8 autres ménages, nous assurons l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de l'ensemble des membres composant le ménage.

VI. LA MISSION SERVICE ACCUEIL ORIENTATION

1. L'accueil d'Urgence :

Le service permet de recevoir, d'accueillir, de tenter de répondre le jour même à un besoin immédiat.

Il offre la possibilité de demander de l'aide de façon souple, discontinue.

En urgence, la personne cherche pour elle et / ou ses enfants **un toit** pour se protéger, s'apaiser, se poser, de quoi **se nourrir** (courriers aux associations caritatives, secours exceptionnel DEF, cartes du restaurant social), **se soigner** (orientation vers la PASS), se **vêtir** (distribution gratuite de bons Chiffo).

Le service offre un espace de parole dans lequel les personnes reçues par des professionnels formés et qualifiés peuvent verbaliser leurs angoisses, leurs colères, leurs inquiétudes, leurs questionnements, leurs successions d'évènements malheureux, leurs besoins.

Pour chaque femme reçue au service en demande d'un hébergement, le SIAO est renseigné et les préconisations enregistrées.

Le plafonnement des nuitées d'hôtel via le 115 et la saturation des dispositifs d'extrême urgence laissent des ménages isolés ou avec enfants à la rue. L'arrêt en septembre 2024 du versement de l'allocation mensuelle par le Conseil Départemental pour les ménages avec enfants sans ressource empêche les familles de subvenir à leurs besoins vitaux.

Cette dégradation du contexte de mise à l'abri et de l'accès aux besoins primaires impacte fortement l'état sanitaire et social des ménages accueillis et questionne sur notre capacité à dérouler notre mission auprès du public reçu.

2. L'orientation

Après une première réponse en urgence, une orientation vers un service compétent est organisée si nécessaire et ce avec l'accord de la personne concernée. Ces orientations se font principalement vers les Maisons Des Solidarités du Conseil Départemental pour les femmes accompagnées d'enfants mineurs.

3. L'accompagnement social

L'accompagnement social fait auprès des personnes sans hébergement et /ou en hébergement précaire ou temporaire (extrême urgence, famille, amis, squat, rue), s'appuie sur la force des personnes, leurs demandes, leur adhésion au projet élaboré ensemble.

Il consiste à :

- Effectuer le suivi social des personnes sans hébergement et/ou en situation d'hébergement précaire ou temporaire tout pendant que la situation n'a pu se stabiliser,
- Aider à l'élaboration de projet et à la recherche de solutions de sortie de toute forme d'hébergement précaire,
- Informer sur les droits et aider à l'accès aux droits qui facilitent la restauration de soi,
- Aider à l'actualisation de la situation administrative, à un statut, à l'ouverture de droits et à l'accès à des ressources. Le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale insiste particulièrement sur l'ouverture et l'accès aux droits des publics défavorisés. Ce point est un axe essentiel dans le travail d'accompagnement au SAAS. Dès l'accueil, le service s'assure de l'ouverture et du maintien des droits des personnes reçues et contrôle son effectivité, première marche vers l'insertion et l'autonomie.
- Instruire des demandes d'accueil en CHRS, centre maternel, maison relais... Expliquer préalablement le fonctionnement et les procédures d'admission de ces lieux. Produire – et présenter aux personnes – les écrits indispensables pour ce type de projet.
- Aider à la recherche d'un logement, indiquant les possibilités et les exigences du parc public et celles du parc privé. Réalisation conjointe des dossiers nécessaires. Aide à l'emménagement.
- Aider à la mise en place éventuelle de mesures de protection.
- Aider à la prise en charge de sa santé : ouverture de droits, accompagnement vers des structures spécialisées telles que les urgences psychiatriques, la maison des addictions, le centre de planification, les médecins spécialisés, la PASS, l'EMPP.
- Aider à l'accès à l'aide alimentaire : orientation vers des associations caritatives pour bénéficier de colis, instruction de demandes d'aides et/ou soutiens financiers, distributions de cartes du restaurant social pour un repas chaud quotidien.

4. La domiciliation

Toute femme majeure, avec ou sans enfant, accompagnée ou non par le service peut bénéficier d'une domiciliation au SAAS si elle est sans logement. A titre dérogatoire, une femme ayant un domicile mais subissant des violences conjugales peut également bénéficier d'une domiciliation par le service. Les femmes suivies par les MDS et les CCAS ne peuvent prétendre à une domiciliation par le SAAS car pouvant être domiciliées par ailleurs.

Pour ce service, l'association Itinéraires a passé une convention avec l'Etat.

- **156** femmes domiciliées en 2024 (*199 en 2023*).

Depuis le décret du 20 juillet 2007, la loi nous impose de domicilier toute personne qui en fait la demande et qui remplit les critères de l'élection de domicile ainsi que les critères d'accueil du service. Le service a réalisé un règlement intérieur spécifique pour cette mission, règlement qui précise les droits et devoirs des personnes domiciliées. Ce règlement est remis à toute femme bénéficiant de la domiciliation.

- Sur **156** femmes domiciliées en 2024, **120** femmes le sont encore au 01 janvier 2025.

Fin de domiciliation en 2024

Pour **133** femmes, la domiciliation a pris fin en 2024.

5. L'activité sur l'année

Sur la mission SAO, le SAAS suit en moyenne **63** dossiers en file active par mois.

PERSONNES PRESENTES

	2024
Femmes sans enfants	39
Femmes avec enfants	19
Total enfants	41
Total femmes	58

PERSONNES ACCUEILLIES

	2024
Femmes sans enfants	20
Femmes avec enfants	3
Total enfants	9
Total femmes	23

PERSONNES SORTIES

	2024
Femmes sans enfants	25
Femmes avec enfants	9
Total enfants	15
Total femmes	34

EFFECTIFS MOYENS DANS L'ANNEE

	2024
Effectif moyen	63

- **67 %** des femmes accueillies au SAO sont des femmes sans enfants, les femmes avec enfants mineurs étant réorientés si nécessaire vers les MDS après un premier RDV en urgence sur le service.

LES DUREES DE PRISE EN CHARGE

	Nombre de ménages sortants
< 8 jours	1
8 jours à 1 mois	2
1 à 6 mois	13
6 à 12 mois	5
12 à 18 mois	8
18 mois à 2 ans	3
2 à 3 ans	1
3 à 4 ans	1
> 4 ans	0
Total	34

DUREE MOYENNE D'ACCOMPAGNEMENT

	2024
Femmes sans enfants	8.7 mois
Femmes avec enfants	10.8 mois

47 % des femmes bénéficient d'une durée d'accompagnement de moins de 6 mois.

Les critères d'hébergement sur l'extrême urgence et la mise en place par la DDETS d'un plafond de nuitées hôtelières via le 115 peuvent exclure des publics. Sans réponse de mise à l'abri, les femmes s'essouffent et finissent pour certaines à ne plus solliciter le 115. Ces femmes sont alors hébergées via des tiers souvent non aidant et sollicitant des contre parties à l'hébergement. Nous restons très inquiets sur ce public. A la rue ou en hébergement de fortune, ces ménages continuent de fréquenter ponctuellement le service pour bénéficier d'un accompagnement de subsistance, d'une aide à la mise à l'abri, d'un accès aux droits et aux soins.

- **Les motifs de la demande auprès du service**

En lien avec les autres missions du service, les deux raisons qui motivent la demande des femmes reçues sur le SAO sont :

- L'absence d'hébergement (autre que violences faites aux femmes) **75.9 %**

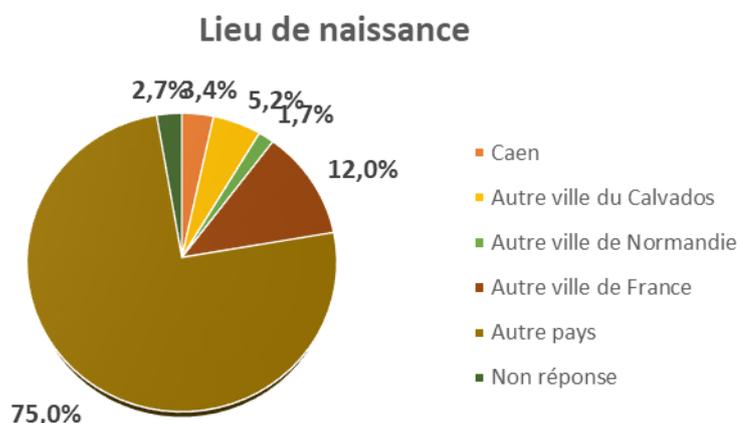
Séparation conjugale, sortie d'hospitalisation, fin d'hébergement chez des tiers, fin de prise en charge sur les dispositifs DNA, rupture familiale sont les raisons qui entraînent cette absence d'hébergement.

- La situation de violence : 10.3 %

Suite à un premier accueil sur la mission SAO, ces femmes sont réorientées et accompagnées par notre accueil de jour.

• Origine / Age / Situation matrimoniale des personnes accueillies

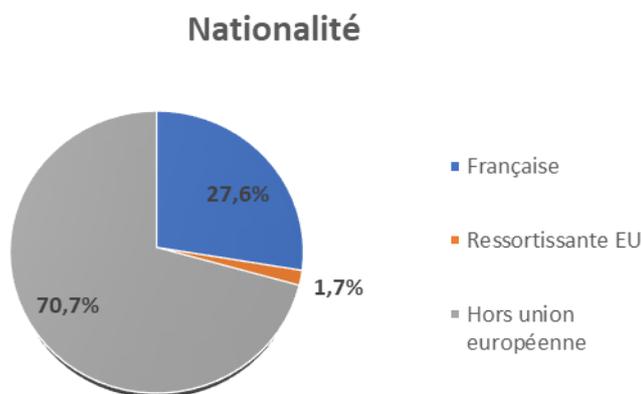
▪ **L'origine**



Les **75 %** de femmes venant d'un autre pays hors union européenne sont des réfugiées, des femmes avec des titres de séjour pour raison de santé ou vie privée, vie familiale ou encore en cours de demande de titre de séjour, des femmes qui se sont mariées avec un « normand », ...

Un premier travail est l'ouverture des droits ou la réouverture des droits. Travail plus complexe que pour les autres situations car la situation administrative peut bloquer cet accès. Dans ce cas, il s'agit de s'assurer que les femmes et les familles accèdent aux besoins de première nécessité car souvent sans ressource dans un premier temps.

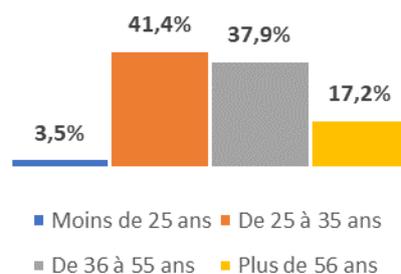
▪ La situation administrative des ménages



Ce tableau, quasi identique à l’an passé, fait apparaître la mobilité des populations. Mobilité liée au contexte géo politique et aux conditions des droits des femmes.

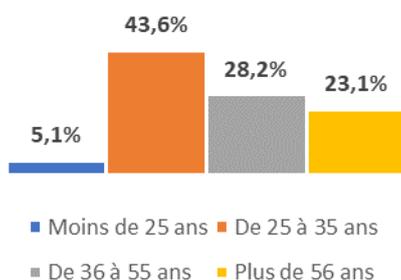
▪ L’âge

Pour l'ensemble des femmes



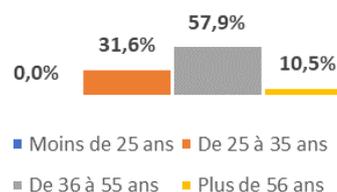
Moyenne d’âge : 40.8 ans

Femmes seules



Moyenne d’âge : 40.9 ans

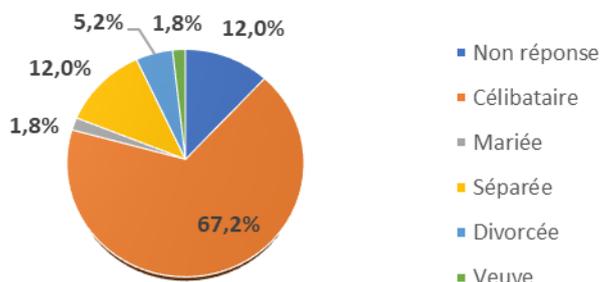
Femmes accompagnées d'enfants



Moyenne d’âge : 40.5 ans

Les personnes de moins de 25 ans, sans ressources, en rupture conjugale et / ou familiale sont plus particulièrement vulnérables. Nous constatons cette année une constance de ces accueils. La tendance repérée les années précédentes quant au vieillissement de la population en urgence et / ou en extrême urgence se confirme cette année sur le service. L’âge moyen des femmes accueillies est de **40.8** ans.

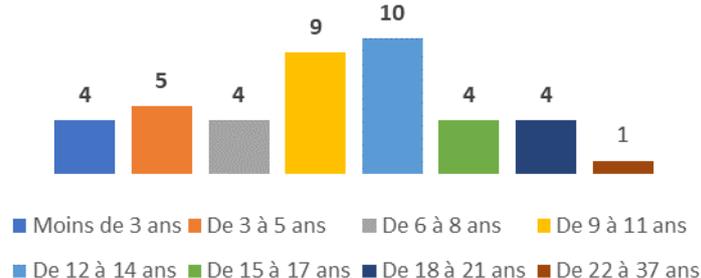
■ La situation matrimoniale



67 % des femmes reçues sont célibataires mais ont eu pour la plupart une vie conjugale antérieure.

■ La composition familiale

Nombre d'enfants par tranche d'âge



19 femmes étaient accompagnées d'enfants, soit **41** enfants. Le tableau ci-contre illustre les tranches d'âge.

22 % des enfants sont des enfants en bas âge (0 à 5 ans).

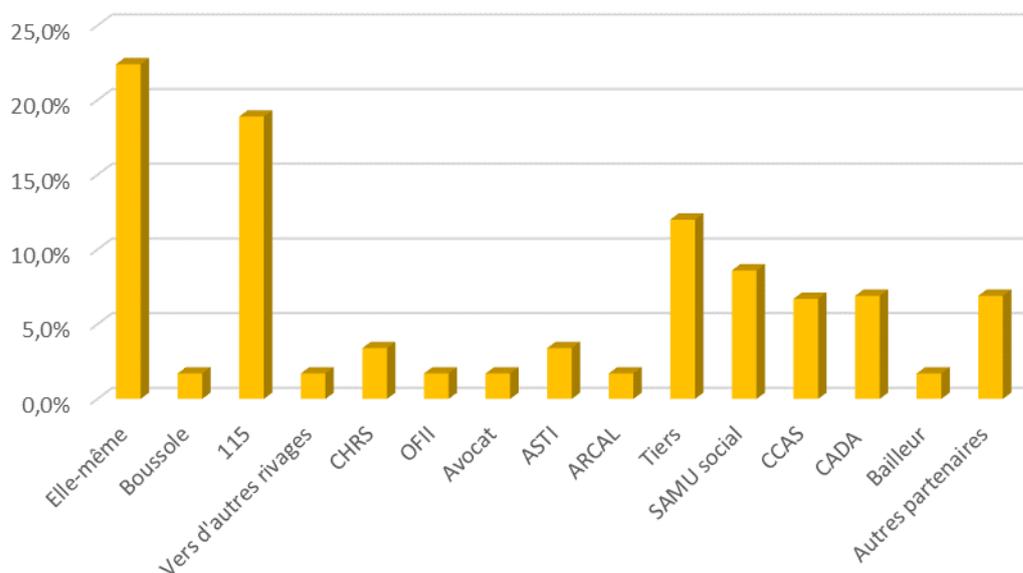
La cellule familiale se compose majoritairement de la façon suivante :

- 1 enfant mineur : **27.8 %** (45 % en 2023)
- 2 enfants mineurs : **33.4 %** (38.3 % en 2023)
- 3 enfants mineurs et plus : **38.8 %** (16.6 % en 2023).

Acteur de la protection de l'enfance, le service reste vigilant au bien-être des enfants accompagnant leur mère.

Le service peut être amené à signaler des situations de danger auprès de la DEF (Direction de l'Enfance et de la Famille) et peut également être invité à participer à des réunions d'évaluation dans les MDS (Maisons Des Solidarités)

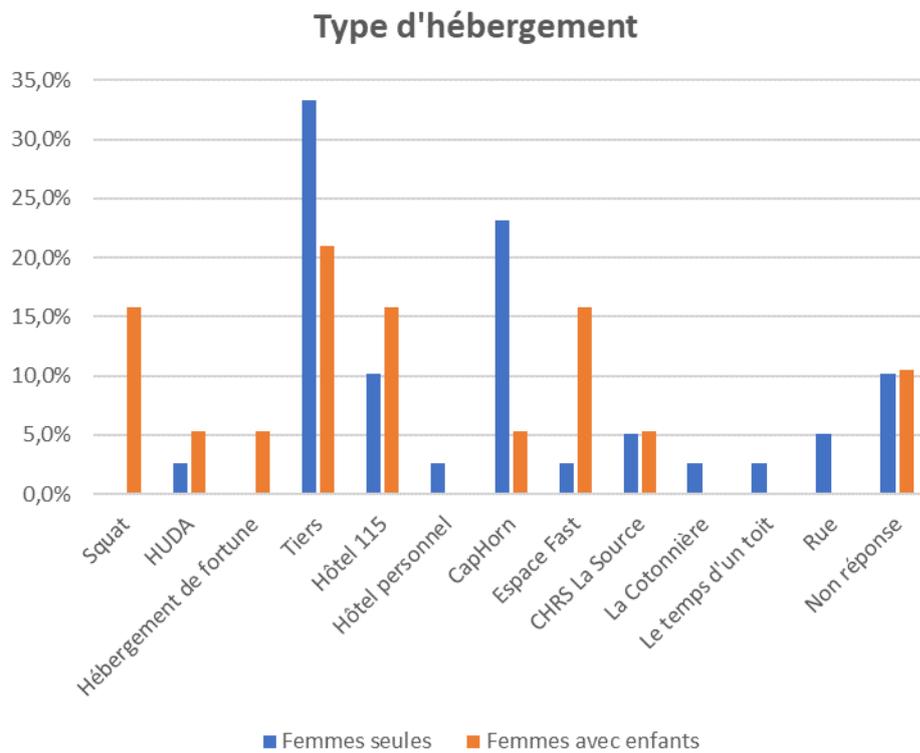
• Services qui orientent



La connaissance du service est bien repérée par une grande diversité de professionnels (associations, services d'extrême urgence, Samu Social, services de soins, CCAS, CADA...). Les femmes qui se présentent au service sans avoir été orientées par un tiers représentent **20 %** des situations. Ce chiffre est à mettre en lien avec le fait que ces femmes accueillies ont déjà été suivies par le SAAS antérieurement. Favoriser le maintien des liens pour un public en errance est une mission importante du service.

- **20 %** des femmes sont orientées par le 115,
- **12 %** des femmes sont orientées par un tiers, femmes anciennement suivies par le service,
- **7 %** des femmes sont orientées par les mairies et / ou CCAS du département,
- **7 %** des femmes sont orientées par un CADA,
- **4 %** des femmes sont orientées par ASTI / ARCAL / CIMADE.

- **Type d'hébergement à l'accueil et pendant la prise en charge**

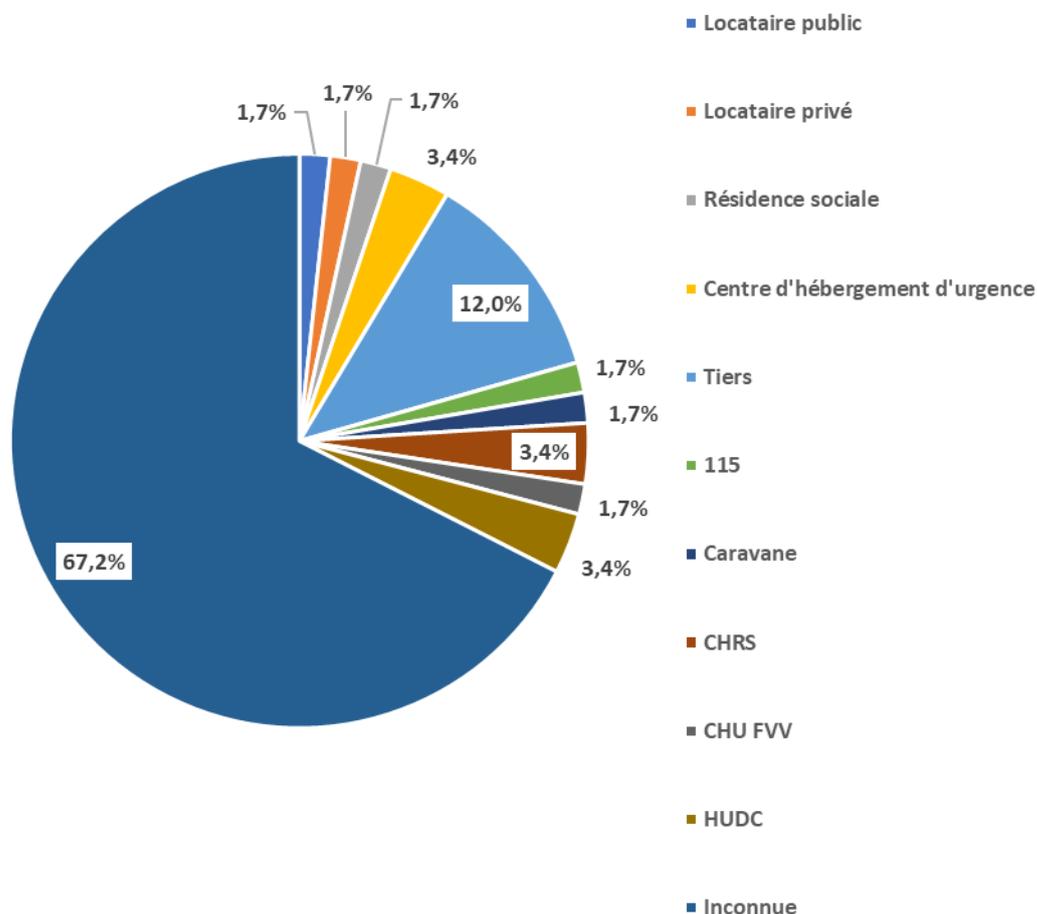


Les femmes seules sont principalement hébergées chez des tiers ou au Cap Horn, les femmes avec enfants chez des tiers, en squat, à l'hôtel 115 ou à l'espace FAST.

20% des femmes avec enfants sont dans des hébergements non sécurisés : Squat, hébergements de fortune et **20%** sont chez des tiers. Ces hébergements sont à interroger notamment concernant le bien être des enfants mineurs dans un environnement peu sécurisé et sécurisant.

Le service doit rester vigilant à ce public fragile et en errance avec lequel il ne faut pas perdre le lien.

• Situation à la sortie



67% des ménages quittent le service sans solution d'hébergement et sans revenir dans l'immédiat. Il est toutefois rassurant de noter que 20% des femmes reprennent contact. (20% des femmes sont orientées par elle-même)

L'accès au logement

3 ménages ont accédé au logement autonome.

Sur les **3 ménages** ayant accédé au logement autonome :

- **1** dans le parc public
 - **1** femme avec enfants
- **1** dans le parc privé :
 - **1** femme avec enfants
- **1** résidence sociale :
 - **1** femme seule.

Entrée en CHRS

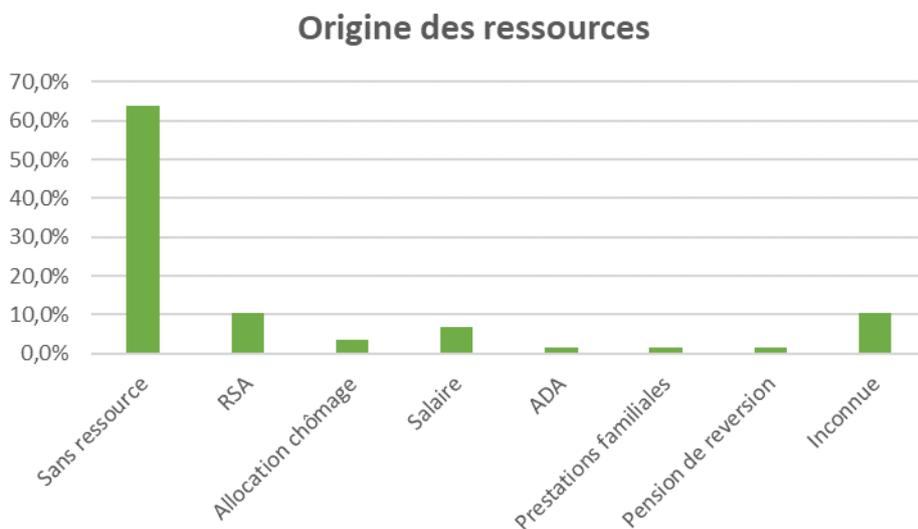
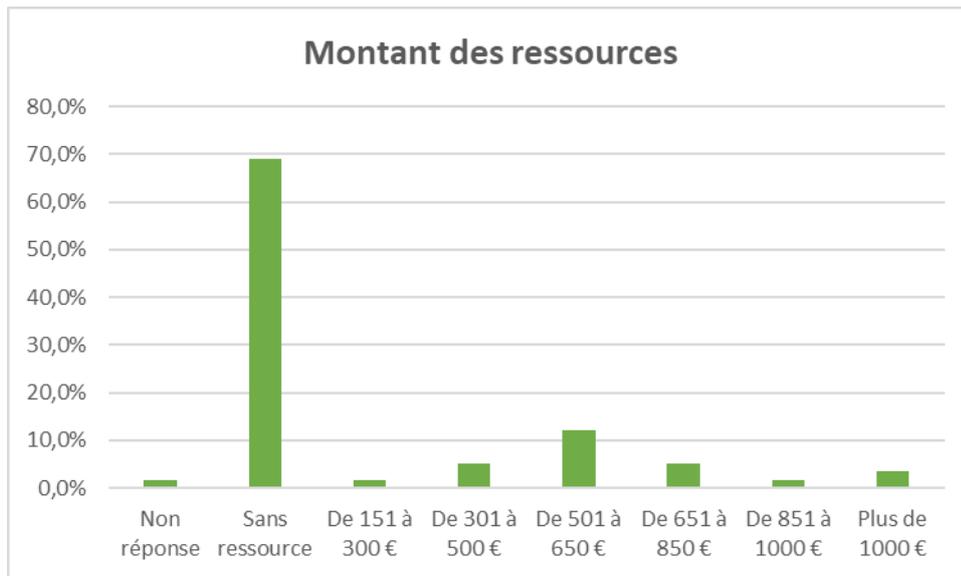
- **En 2024** : 2 ménages dont 2 ménages isolés.

Hébergement chez un tiers

12 % des femmes restent ou retournent chez un tiers (famille, amis, ...). Cet hébergement reste précaire et fragile à tout moment. Il concerne **6** femmes isolées et **1** femme avec enfants.

- **Ressources / aides matérielles et financières**

- **Ressources**



Nous constatons **60%** de ménages sans ressource car en statut précaire et/ou en attente de régularisation donc d'ouverture de droits.

▪ Aides matérielles, alimentaires et financières

→ Aides matérielles et alimentaires

46 femmes (31 femmes seules et 15 femmes accompagnées d'enfants) ont bénéficié d'une aide alimentaire et matérielle durant leur accueil au service, soit **79.3 %** des femmes reçues. Ces aides proviennent des associations caritatives.

Le service propose régulièrement aux femmes reçues les repas « chauds » de l'espace Marcel Aymé (13 femmes seules et 6 femmes accompagnées d'enfants en 2024). Toutefois sans titre de transport, ce restaurant reste peu accessible.

Les femmes reçues au service bénéficient ponctuellement des colis froids distribués par les Restos du Cœur, le Secours Catholique, le Secours Populaire et la Croix Rouge mais certaines associations demandent une participation financière minimale.

Le service reste très inquiet quant à l'accès de notre public aux besoins de subsistance, inquiétude redoublée depuis l'arrêt de l'allocation mensuelle.

→ Aides financières accordées

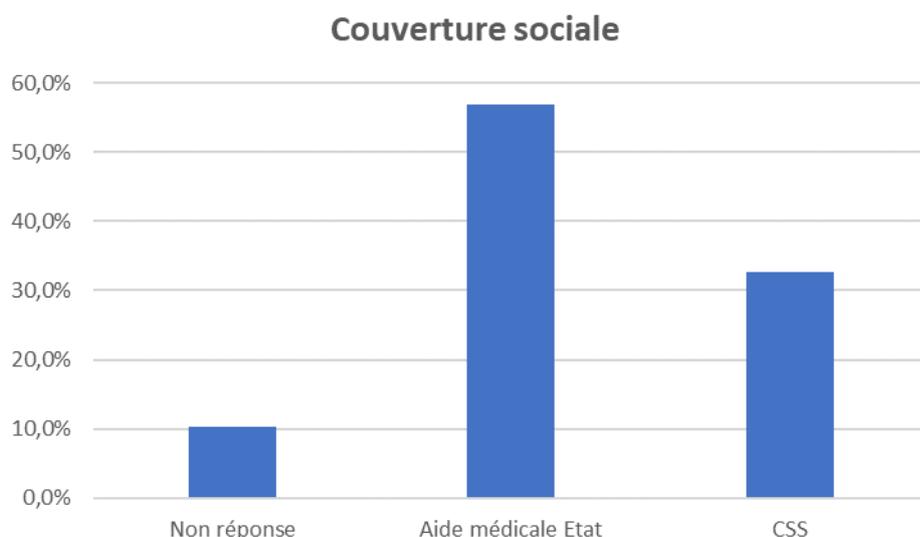
8 femmes ont bénéficié d'une aide financière durant leur accueil au service, soit **13.8 %** des femmes reçues. Cette allocation mensuelle versée par le Conseil départementale était un réel soutien pour les femmes accompagnées d'enfants mineurs.

En septembre 2024, cette allocation mensuelle est supprimée et ne permet plus aux mères de subvenir aux besoins primaires de leurs enfants. Plus globalement sur notre territoire, l'arrêt de cette allocation a également pour conséquence une augmentation des ménages à solliciter les associations caritatives qui voient arriver de nouveaux ménages sans avoir une augmentation de colis à fournir. Les femmes nous disent avoir faim.

Le SAAS constate quotidiennement la précarité des ménages accueillis et instruit quotidiennement des demandes d'aide matérielle, alimentaire et financière au bénéfice des femmes reçues. Alors qu'il suffisait d'ouvrir ou de ré-ouvrir les droits des personnes accueillies, il faut aujourd'hui solliciter les associations ou les services de la Direction de l'Enfance et de la Famille. Les femmes accueillies sont davantage dégradées physiquement et psychologiquement (climat social moins serein).

Le problème de mobilité reste un des freins principaux à l'accompagnement et le service doit quotidiennement distribuer des tickets de bus à titre gracieux afin de permettre aux personnes reçues de faire valoir leurs droits et/ou d'accéder à leurs besoins primaires : **1 000** tickets de tram ont été distribués en 2024 pour l'ensemble des missions du SAAS.

• Santé



Une des premières préoccupations du service est de vérifier et de permettre si nécessaire l'accès aux soins pour la femme et la famille, donc de travailler l'ouverture ou la réouverture des droits et ce, en lien étroit voire quotidien avec la cellule DETRES de la CPAM. Ce partenariat pour le service est incontournable. Il est très souvent activé et réactif.

La souffrance du parent entraîne la souffrance de la cellule familiale.

Pour prendre soin de soi et de sa famille, il faut pouvoir se poser, se sentir en sécurité, envisager ou ré envisager un avenir, pouvoir subvenir aux besoins primaires... Cette première étape peut être plus ou moins longue car il s'agit aussi de travailler autour du respect et de l'estime de soi. Sentiments perdus ou oubliés au fil du temps et des blessures. Au cours de l'accompagnement, les démarches quant aux soins sont enclenchées ou réenclenchées. Cet axe de travail auprès des femmes et de la cellule familiale reste un axe important pour l'équipe du SAAS qui travaille en partenariat avec les structures de soins de proximité (PASS, Maison des addictions, CMP, Maison des adolescents, ...).

L'inventaire ci-dessous illustre les constats de l'état de santé des ménages reçus :

Etat de santé de Madame :

Les problèmes principaux rencontrés sont :

- **6.9 %** un mauvais état général
- **5.2 %** des problèmes d'alcoolisme
- **5.2 %** des troubles psychiatriques
- **5.2 %** des troubles du comportement

Nous devons rester vigilant quant à l'accès aux soins des plus démunis.

VII. L'inscription dans le réseau territorial

Le SAAS a un rôle d'observateur social et s'inscrit dans les actions menées sur le territoire à travers sa participation :

- A la commission « dispositif » animée par le SI-SIAO,
- A la réunion des acteurs de la veille sociale animée par la DDETS,
- Aux réunions organisées par la DDFE sur la problématique des violences faites aux femmes,
- Au COPIL et COTECH du dispositif « Relève Toit » animés par Inolya,
- Aux commissions DALO et SYPLO via la FAS,
- A la commission VIF organisée par la FAS.
-

Le service répond à l'ensemble des sollicitations partenariales en lien avec ses missions.

Le service est en contact étroit avec les associations caritatives du territoire : Croix Rouge, Resto du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique.

1. Le partenariat

Le SAAS est intégré dans un dispositif général diversifié capable d'offrir des prestations distinctes, différentes et complémentaires dans un temps relativement court :

- **Santé / Accès aux soins**

- L'EPSM, l'EMPP
- Les travailleurs sociaux du CHU
- La PASS
- La CPAM, la cellule DETRES
- Les services spécialisés (CAARUD, Maison des addictions, ...)
- Les CMP
- Le centre de planification
- Les médecins généralistes
- Le Planning familial
- Les spécialistes

- **Hébergement / Logement**

- Le SIAO
- Les foyers d'urgence
- Les foyers d'extrême urgence
- Les CHRS
- le centre parentale
- Les bailleurs publics
- Le FSL
- Le SYPLO
- Les bailleurs publics
- Le service logement de l'AAJB
- Le service logement de Revivre
- Le service logement du CCAS
- Les FJT
- L'AIVS
- La maison de l'Habitat
- Les maisons relais
- Les CADA
- Le CPH
- Les résidences sociales

- **Emploi – Formation**

- Pôle Emploi
- La CLI
- Les missions locales
- Les organismes de formation

- **Social**

- Les USDA et CMS
- Les associations caritatives
- La CAF
- Le SAJD
- Le SAO de l'association REVIVRE
- Le SAMU Social 14
- La Chiffo
- Les mairies (bureau des affaires scolaires et sociales)
- La Boussole
- Les CCAS

- **Aide aux victimes**

- La maison de la protection des familles
- les avocats
- AC'SE
- ACJM
- Assistante sociale de l'hôtel de police.

- **Autres partenaires**

- ASTI
- FTDA

- **Autres institutionnels**

- La FAS
- L'IRTS
- La déléguée aux droits des femmes et à l'égalité
- La DDETS

Le SAAS participe aux réunions concernant la lutte contre les violences faites aux femmes organisées par la DDFE.

Le SAAS est pleinement inscrit dans le dispositif de la veille sociale et participe régulièrement à ses différentes commissions.

Le SAAS est intégré au dispositif SIAO et à ses différentes commissions.

2. La formation

Formations collectives

- « Accès au logement des publics prioritaires » organisée par la DDETS (23/01/24) (1 personne)
- « Les bases de la connaissance en matière de violences sexuelles » organisée par SVS (13 & 14/02/2024) (1 personne)
- « Premiers secours en santé mentale » organisée par Premiers Secours en Santé Mentale France (11 & 12/03/2024) (2 personnes)
- « Comprendre le système prostitutionnel pour agir, notamment en aller-vers le numérique » organisée par l'Amicale du Nid (22/04/2024) (3 personnes)
- « Colloque Perspectives interdisciplinaires sur la prostitution des mineurs.es et réflexions institutionnelles » organisée par CERREV, LPCN, MRSH, DEF, DTAS (10/06/24) (1 personne)
- « Promouvoir la bientraitance : droits des personnes accompagnées et bonnes pratiques professionnelles » organisée par l'ORS-CREAI Normandie (10 & 11/06/2024) (1 personne)
- « 3^{ème} journée pour la protection des familles (15/11/2024) (2 personnes)

3. Réquisition à personne (20)

Ces réquisitions concernent :

- 7 femmes seules ou avec enfants
- 3 hommes seuls

4. Enquêtes, renseignements de tableaux, divers

- Mensuellement, les présences dans les structures sont envoyées à la DDETS
- Annuellement, les présences de personnes enceintes et celles accompagnées d'enfants de moins de 3 ans (urgence seulement) sont envoyées au Conseil Départemental.
- Chaque trimestre à la demande de la DDETS, un tableau concernant les personnes sorties et ayant accédé à un logement est envoyé. Les rubriques à renseigner sont :
 - Nombre de personnes logées et sortant d'hébergement
 - Nombre de logements attribués aux personnes sortant d'hébergement (nombre dans le public et le privé).

- Un reporting mensuel avec le nombre de personnes réfugiées, bénéficiant de la protection subsidiaire ainsi que le mouvement (départs, entrées, ...).
- Chaque trimestre, un tableau concernant les personnes accueillies dans le cadre du protocole violence 72 heures est communiqué.

- Adapter le mode d’accompagnement aux différentes situations rencontrées.
- Dans la poursuite du grenelle des violences conjugales, répondre aux appels à projet dans la mise en œuvre des réponses à apporter et principalement en matière d’hébergement d’extrême urgence sécurisant, sécurisé et accompagné. Soutenir et développer la création de nouvelles places d’hébergement avec accompagnement social dédiées aux victimes de violences conjugales et leurs enfants. En 2024, le SIAO 115 informe qu’une victime sur 2 n’a pas pu être mise à l’abri le jour de son départ du domicile conjugal.
- Suite à un point fait avec la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l’égalité femmes-hommes concernant le fonctionnement de l’accueil de jour dédié aux femmes victimes d violences conjugales, nous devons expérimenter l’élargissement des permanences d’accueil jusqu’à 18h du lundi au vendredi. Cette expérimentation n’a pu avoir lieu en 2024 faute de moyens financiers. Nous restons attentifs à ce besoin.
- Travailler à la labellisation de notre accueil de jour en lien avec la DRDFE.
- Renforcer les liens avec les bailleurs sociaux et poursuivre le partenariat étroit avec le bailleur social Inolya dans le cadre de la convention « Relèves Toit ». Répondre en 2025 à l’AAP FNAVDL « Relèves Toit 2 » à destination des victimes en milieu rural et en lien avec le camion des femmes.
- Poursuivre l’animation des modules de formation réalisés avec différents acteurs, notamment au sein de l’IRTS (2 journées).
- Veiller à former les équipes éducatives en matière d’écoute spécialisée auprès des enfants victimes.
- Poursuivre la formation continue des professionnels en matière d’écoute et d’accompagnement des victimes de violences.
- Travailler la question de la saisine en urgence de structures exerçant le passage de bras sécurisé.
- Rester vigilant à l’accueil fait dans les commissariats et gendarmeries. Car malgré l’amélioration, il y a encore des mots qui blessent, des refus de prise de dépôt de plainte. Les équipes restent en lien étroit avec la maison de la protection des familles basée sur Caen ainsi qu’avec l’assistante de service social du commissariat de police de Caen.

- Asseoir le groupe de paroles et poursuivre le partenariat avec le Planning Familial. Nous nous réjouissons dès 2021 du soutien de l'ARS sur ce projet. Soutien qui devrait se poursuivre en 2025.
- Renforcer les liens et initier un partenariat avec le service immigration de la préfecture via la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité afin de permettre aux femmes victimes de violences conjugales et d'origine étrangère d'ouvrir des droits au séjour et de fluidifier l'obtention des APS pour les personnes en PSP afin d'éviter les ruptures de droit.
- Instaurer une veille juridique sur l'évolution de la législation concernant les violences faites aux femmes (DRDFE, associations, institutions).
- Relancer la commission Violences Intrafamiliales de la FAS.
- Améliorer notre dispositif de recueil de données concernant le public accueilli afin de révéler au mieux et au plus exact l'activité de cette mission et faire émerger les besoins. La mise en place du logiciel RECONNECT devrait permettre des données plus fines.
- Afin de désengorger les dispositifs d'urgence, faciliter la fluidité des parcours avec l'ensemble des dispositifs existants et ce en lien avec le SI-SIAO.
- Poursuivre la participation d'Itinéraires aux Séminaires AC'SE, et le travail en partenariat réseau avec ses différents acteurs.
- S'engager dans la mise en place de la démarche qualité au sein d'Itinéraires.
- S'inscrire dans la démarche d'évaluation externe en intégrant un processus de réflexion permanent afin d'ajuster au mieux nos pratiques.
- Suite à la création de l'association Maison des Femmes de Normandie occidentale, poursuivre les réflexions collectives autour du projet dans le cadre du comité exécutif et engager la recherche de financement. Accompagner l'ouverture de la Maison des Femmes et le déménagement de certaines missions du SAAS à la Maison des Femmes en 2025.



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION 1 DU PROJET

INTITULE DE L'ACTION	Développer les réponses d'hébergement pour les victimes de violences conjugales
Service ou établissement	SAAS via l'Accueil de jour
Pilote de l'action	Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Caen et Agglomération
Partenaires	DDETS, DDFE, communes, bailleurs
Objectifs de l'action	Mise à l'abri des victimes de violences conjugales via des places d'hébergement d'urgence sécurisées et via des logements ALT
Personnels concernés	L'équipe éducative du SAAS
Moyens mobilisés	Recrutement en fonction du nombre de places accordées
Calendrier	2022 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Au 31 décembre 2023 : 14 places d'hébergement en logement diffus sur Caen et 5 places au CHU l'Etape à Lisieux. 14 nouvelles places en regroupé au premier semestre 2024. Ce nombre reste insuffisant et nous poursuivrons nos réponses aux AAP. Rapport d'activité annuel
Résultats attendus	Développer les réponses d'hébergement d'urgence sécurisées



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION 2 DU PROJET

INTITULE DE L'ACTION	Apporter une réponse de proximité aux femmes victimes de violences conjugales
Service ou établissement	SAAS via l'Accueil de jour
Pilote de l'action	Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Caen et Agglomération
Partenaires	Les CCAS du territoire, la DDETS
Objectifs de l'action	Offrir un hébergement et un accompagnement de proximité via la mise à disposition par les communes d'un logement d'urgence.
Personnels concernés	L'équipe éducative du SAAS
Moyens mobilisés	En fonction du nombre d'accompagnements sollicités.
Calendrier	2022 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Rapport d'activité annuel
Résultats attendus	Apporter une réponse de proximité



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION 3 DU PROJET

INTUTILE DE L'ACTION	Permanences pour les femmes victimes de violences conjugales
Service ou établissement	SAAS via l'Accueil de jour
Pilote de l'action	Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Caen et Agglomération
Partenaires	Les communes
Objectifs de l'action	Apporter une écoute de proximité aux femmes victimes de violences conjugales au travers la mise en place de permanences sur les communes désireuses
Personnels concernés	L'équipe éducative du SAAS
Moyens mobilisés	En fonction des demandes
Calendrier	2022 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Rapport d'activité annuel
Résultats attendus	Apporter une réponse de proximité



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION 4 DU PROJET

INTUTILE DE L'ACTION	Diversifier l'offre d'hébergement d'urgence pour les femmes sans abri
Service ou établissement	SAAS
Pilote de l'action	Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Caen, agglomération
Partenaires	DDETS
Objectifs de l'action	Diversifier et développer l'offre d'hébergement d'urgence pour les femmes sans abri
Personnels concernés	L'équipe éducative du SAAS
Moyens mobilisés	Recrutement en fonction du nombre de places accordées
Calendrier	2022 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	En septembre 2021, la DDETS a confié à l'association ITINERAIRES et plus précisément au SAAS, la gestion de 6 places d'hébergement d'urgence pour des ménages dont la femme est en pré ou post maternité. Rapport d'activité annuel
Résultats attendus	Développer l'offre d'hébergement d'urgence pour les femmes sans abri



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION 5 DU PROJET

INTITULE DE L'ACTION	Sécuriser la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales et les femmes entrant dans un parcours sortie de prostitution
Service ou établissement	SAAS
Pilote de l'action	Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Caen, agglomération et pays d'Auge
Partenaires	SIAO 115, DDETS, DDFE
Objectifs de l'action	Permettre une mise à l'abri systématique via le SIAO 115 après une entrée en parcours sortie de prostitution
Personnels concernés	L'équipe du SAAS
Moyens mobilisés	Signature d'une convention de partenariat avec le SIAO -115
Calendrier	2022 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Rapport d'activité annuel
Résultats attendus	Mettre à l'abri les personnes en situation prostitutionnelle ayant eu un accord d'entrée en parcours de sortie de prostitution afin de stabiliser et de sécuriser le parcours.



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION 6 DU PROJET

INTUTILE DE L'ACTION	Ouverture d'une maison des femmes
Service ou établissement	Association Itinéraires /SAAS
Pilote de l'action	JL GODET, directeur et Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Calvados
Partenaires	ARS, DDETS, DDFE, communes et communautés de commune
Objectifs de l'action	Apporter une réponse de proximité et multiple aux femmes victimes : accès aux soins, aux droits, à un hébergement d'urgence, à un dépôt de plainte... en s'attachant à rayonner en milieu urbain et rural via l'aller vers.
Personnels concernés	L'équipe du SAAS
Moyens mobilisés	Création d'une association pilotée par Itinéraires, le CIDFF et l'ACJM. Déménagement du SAAS à la maison des femmes.
Calendrier	2022 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Rapport d'activité annuel
Résultats attendus	Apporter une réponse de proximité et multiple aux femmes victimes : accès aux soins, aux droits, à un hébergement d'urgence, à un dépôt de plainte... en s'attachant à rayonner en milieu urbain et rural via l'aller vers.



Itinéraires
Caen & Lisieux

FICHE ACTION 7 DU PROJET

INTITULE DE L'ACTION	Dynamique d'évaluation continue
Service ou établissement	SAAS
Pilote de l'action	Véronique BARROIS, Cheffe de service
Territoire	Caen, agglomération
Partenaires	DDETS
Objectifs de l'action	Se préparer aux nouvelles modalités de l'évaluation des ESSMS
Personnels concernés	L'équipe éducative du SAAS
Moyens mobilisés	L'équipe éducative du SAAS
Calendrier	2023 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Projet de service via les fiches actions
Résultats attendus	Finaliser le règlement de fonctionnement du service Formaliser une méthode et un outil concernant le recueil de la parole des personnes accompagnées

Sigles et acronymes utilisés

A

AAJB	Association des Amis de Jean Bosco
ACJM	Association d'aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale
ACSé	Accueil Sécurisant
ADA	Allocation pour Demandeur d'Asile
AIVS	Agence Immobilière à Vocation Sociale
ALT	Aide au Logement Temporaire
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
APP	Appel à Projet
ARS	Agence régionale de Santé
ASTI	Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement

C

CAARUD	Centre Accueil et Accompagnement Réduction Risques Usagers Drogues
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAES	Centre d'Accueil et d'Examen de la Situation
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLI	Commission Locale d'Insertion
CMP	Centre Médico-Psychologique
CMS	Centre Médico-Social
COFIL	COmité de PILotage
COTECH	COmité TECHnique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CSS	Complémentaire Santé Solidaire

D

DALO	Droit au Logement Opposable
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DDFE	Direction Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
DEF	Direction de l'Enfance et de la Famille
DETRES	Détection et Traitement de l'Exclusion Sociale
DRDFE	Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

E

EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale

ESSMS	Etablissement ou Service Social ou Médico-Social
ETP	Equivalent Temps Plein
F	
FAS	Fédération Nationale des Acteurs de la Solidarité
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
FNAVDL	Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FTDA	France Terre d'Asile
FVV	Femme Victime de Violence
HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
HUDC	Hébergement d'Urgence de Droit Commun
I	
IML	Inter Médiation Locative
IRTS	Institut Régional du Travail Social
M	
MDS	Maison Départementale des Solidarités
O	
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
P	
PASS	Permanence d'Accès aux Soins Santé
PMI	Protection Maternelle et Infantile
R	
RA	Rapport d'Activités
RSA	Revenu Solidarité Active
S	
SAAS	Service d'Accueil et d'Accompagnement Social
SAJD	Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté
SAO	Service d'Accueil et d'Orientation
SIAO	Service Intégration Accueil Orientation
SPADA	Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
SYPLO	SYstème Prioritaire LOGement
U	
UE	Union Européenne
USDA	Unité de Solidarité Départementale de l'Agglomération
V	
VIF	Violence Intra Familiale